

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet			
N° 2024-012		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Date de Convocation 1 ^{er} mars 2024	Date d'affichage	Séance du 7 mars 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 26
OBJET : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès de la MILDECA			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L’an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l’article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle
 LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine
 DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain
 GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice
 CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
 DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian
 BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly
 HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés : LWAMBA MAKANYAKA Natalie - RAOUL Nathalie - BAC Christine

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l’appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l’article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu’il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20240307-2024-012-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

Objet : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès de la MILDECA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu le Contrat de Ville intercommunal signé le 06 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 29 février 2024 ;

Considérant l'appel à projets de Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Approuve la programmation 2024 de la Politique de la Ville.

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2024 de la Politique de la ville auprès de la MILDECA.

Article 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Article 4 : Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 26 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 7 mars 2024

Le Maire



Nicolas DAINVILLE